

LIVRET DE FORMATION

INITIALE DES EDUCATEURS



Promotion 2007 – 2008

Recrutement diversifié

**LIVRET DE FORMATION INITIALE
DES EDUCATEURS**

A RECRUTEMENT DIVERSIFIE

PROMOTION 2007-2008

Grâce à la diversification des recrutements, l'arrivée d'éducateurs et éducatrices déjà engagés dans des pratiques éducatives auprès de jeunes en difficulté constitue une richesse pour l'institution P.I.I.

Les métiers de l'éducation nécessitent de plus en plus approches et regards croisés de professionnels expérimentés à la conduite de l'action éducative.

Votre formation, allée à votre solide expérience, va permettre de finaliser une véritable professionnalisation à ce métier exigeant.

Je vous souhaite, avec l'accompagnement des formateurs, l'appui de vos services d'accueil et bien évidemment la force de vos propres ressources, de la conduire avec détermination et succès.

Le directeur général du CAFE,

Jean-Louis Darnay

SOMMAIRE

- I EN GUISE D'ACCUEIL
- II QUELQUES INFORMATIONS PRATIQUES
- III L'ARRETE DE FORMATION
- IV LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU DISPOSITIF
- V LES ACTEURS DE LA FORMATION
- VI L'ALTERNANCE AU SERVICE DU PARCOURS INITIAL
- VII LES ETAPES DU PARCOURS
- IX LA VALIDATION DE LA FORMATION
- X LE RAIL CALENDRAIRE
- XI LES SESSIONS EN SITE CENTRAL

ANNEXES

GRILLE D'EVALUATION DU STAGE D'EXPERIMENTATION

LE PROTOCOLE DE STAGE

I EN GUISE D'ACCUEIL



Se rendre à l'Injep...

- L'Injep se situe à Marly le Roi, dans le département des Yvelines (78), à l'ouest de Paris
- Paris Centre -> Marly le Roi : 35 minutes
- Institut national de la Jeunesse et de l'Education populaire
11 rue Paul Leplat
78160 Marly le roi - FRANCE
Tél : +33 1 39 17 27 27 Fax : +33 1 39 17 27 06

A partir de Paris

- Par le train et le RER :

Utiliser le Réseau Express Régional ligne A. Aller jusqu'à la station "La Défense" puis Prendre le train (Réseau SNCF) en direction de Saint-Nom-la-Bretèche. Descendre à Marly le Roi.

ou

Gare Saint-Lazare, en direction de Saint-Nom-la-Bretèche. Descendre à Marly le Roi.

L'Injep n'est qu'à 200 m de la gare en direction de la piscine municipale.

- Par la route :

Autoroute A13 (direction de Rouen),
sortie Versailles Ouest, Saint-Germain en Laye, Marly le Roi.
Parking dans l'enceinte de l'INJEP.

A partir des aéroports

- Roissy Charles de Gaulle :

Utiliser le Réseau Express Régional jusqu'à la station Chatelet. Changer à Chatelet et prendre la ligne A du RER en direction de la Défense, puis prendre le train (Réseau SNCF) en direction de Saint-Nom-la-Bretèche. Descendre à Marly le Roi.

- Orly :

Rejoindre la station Denfert-Rochereau (dans Paris) en utilisant : Orly-bus ou Orly-Val.

1er étage : Directeur adjoint
2eme étage : Communication

Salle des BOISERIES

Salle des ACTES

DIRECTION

Laboratoire VIDEO (1er étage)

Laboratoire INFORMATIQUE (Rez-de-Chaussée)

Salle LEWIS CARROLL

(1er étage) Salle des MAQUETTES

Centre international de LANGUES

Agence Jeunesse pour L'EUROPE

X P J J

Pavillon MELESVILLE

(Rez-de-Chaussée) SALLES 11 à 19

(1er étage) Salles 16 à 110

LA COLLINE

PLAN DÉTAILLÉ



INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Rue Paul Leplat
78160 MARLY LE ROI

Tél. : 39.17.27.27
Fax. : 39.17.27.90

LES CONGRÈS

CAFÉTERIA

Salle MELIES

DIBLIOTHÈQUE

COMMISSIONS 1 2 3 4

Hall d'exposition

Fax Téléphone

Salle FRAYSSINET

Salle DEBOUSSY

Salle des CONGRÈS

JEAN GUERENNO

Département de la Formation et Département des Etudes et du Centre de Ressources au 1er étage

P
PARKING

LES RÉSIDENCES

RESTAURANTS AU 1er étage (sallés 1 et 2)

ENTRÉE DES LIVRAISONS

P

SAUNA

salle de sports

P

1er étage INTENDANCE

Salle MATISSE

Salle DUMAS

Bâtiment MALLOU

CA

CHAMBRES

P

Bâtiment SISTES

BA

CHAMBRES

BB

WC

3 salles

INFORMATIQUE

COISINE

TELEVISION

Salle HAMBEAU

DEVILLAGE

ORANGERIE

PISCINE MUNICIPALE

ACCUEIL

CB

CHAMBRES

RUE WILLY BUDMENTHAL

RUE THIBAUT

GARE SNCF

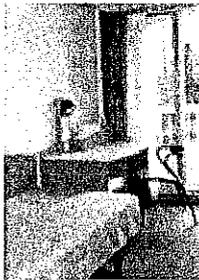
RUE PAUL LEPLAT

ENTRÉE

Hébergement



Pour vous accueillir, l'INJEP dispose d'une capacité d'hébergement de 240 lits en chambres simples ou doubles.



Vous êtes dépositaire de votre clef de chambre durant tout votre séjour à l'INJEP.

Une bagagerie est à votre disposition près de l'accueil.

L'établissement fournit les draps et le linge de toilette.

Les salles de réunion

- 5 salles de 16 personnes
- 11 salles de 25 personnes
- 3 salles de 26 à 40 personnes
- 2 salles de 40/50 personnes
- 1 salle de 80/90 personnes



La salle de conférence - amphithéâtre



Le service de restauration de l'INJEP,
c'est :

• Une équipe d'une douzaine de personnes pour vous accueillir
et vous servir

• Tous les jours

des petits-déjeuners en libre service de 8h à 9h

des déjeuners en service traditionnel à 12h30

et des dîners à 19h.

• Quatre salles de restaurant, soit une capacité de 300 repas
quotidiens, pour recevoir petits ou grands regroupements.



• Des possibilités de buffet et cocktail à la demande

La cafétéria

Un expresso, une boisson fraîche, un thé à la menthe
(traditionnel) vous sont proposés à la cafétéria, un espace
agréable pour vous détendre ou poursuivre vos échanges de
travail...

Cybercafet



En libre service près de la cafétéria, 4 ordinateurs pour surfer
sur le net.

SITE CENTRAL
DE MARLY LE ROI

STANDARD	01.39.17.27.71
FAX	01.39.17.27.95

Composition de l'équipe

Direction de la formation Initiale

de RICHAUD	Thierry	☎ 01.39.17.31.94
-------------------	----------------	-------------------------

Equipe de formateurs

ANDRE	Marylène	☎ 01.39.17.31.97
BAHREL	Dominique	☎ 01.39.17.31.82
BAHREL	Fabienne	☎ 01.39.17.31.84
CABOS	Véronique	☎ 01.39.17.31.80
COURCELEAUD	Evelyne	☎ 01.39.17.31.86
DI PIRO	Céline	☎ 01.39.17.31.89
LAIEB	Nahima	☎ 01.39.17.31.93
MOURGUES	Chantal	☎ 01.39.17.31.96
PINEAU	Christine	☎ 01.39.17.31.85
SOULAS	Mikaël	☎ 01.39.17.31.88
STAINVURCEL	Philippe	☎ 01.39.17.31.91
VISSAC	Jocelyne	☎ 01.39.17.31.87

Gestion

LAURENT	Sandrine	☎ 01.39.17.31.92
----------------	-----------------	-------------------------

Secrétariat

LEPAGE	Evelyne	☎ 01.39.17.31.95
SANCHEZ	Caroline	☎ 01.39.17.31.81

Bibliothèque

NOE	Nathalie	☎ 01.39.17.27.33
BEYER	Kristina	
FROUIN	Marie	



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DE LA PROTECTION
JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

CENTRE NATIONAL
DE FORMATION ET D'ETUDES

54, rue de Garches
92420 Vaucresson

Marly-le-Roi, le 6 novembre 2007
TDR/CS-N°

Monsieur Thierry de RICHAUD
Directeur
Formation initiale des éducateurs

Promotion 2007/2008

Objet : Informations

Voici quelques informations administratives et pratiques utiles durant votre formation sur le site central de Marly-le-Roi.

Vous êtes nommés en tant que stagiaires de la Formation initiale. **La présence à toutes les séances de formation est obligatoire. Toute absence doit faire l'objet d'une autorisation préalable.**

En cas d'arrêt maladie, les trois volets de l'arrêt doivent être remis ou envoyés au secrétariat de la formation initiale des éducateurs à Marly-le-Roi dans les 48 heures.

Compte tenu de l'organisation et du calcul des congés légaux répartis sur l'année de formation, les absences non justifiées ne seront régularisables que sur le mode de la retenue sur salaire.

Courriers :

Les courriers internes vous concernant sont regroupés dans une corbeille réservée à cet usage au secrétariat. Vous êtes informés par voie d'affichage de ces réceptions.

Les courriers que vous désirez envoyer au CNFE à Vaucresson peuvent être remis au secrétariat sous enveloppe sur laquelle devront figurer vos noms et prénom, votre promotion ainsi que le destinataire. Vous pouvez également le déposer (les jours d'affluence) dans la boîte aux lettres placée dans le couloir près du secrétariat. **Ces courriers seront transmis par la voie hiérarchique.**

Pour faciliter notre communication, il vous est demandé de prendre régulièrement connaissance des informations qui sont affichées sur le panneau placé dans le hall près de l'amphithéâtre.

Vous avez également la possibilité de désigner deux **délégués**, représentant la promotion.

Je les recevrai après leur nomination pour une première rencontre.

Le Directeur
Thierry de RICHAUD

FORMATION INITIALE DES EDUCATEURS

9-11, rue Paul Leplat
78160 Marly-le-Roi
Téléphone : 01.39.17.27.71 - Télécopie : 01.39.17.27.95

INFORMATIONS PRATIQUES

1. Secrétariats :

Le secrétariat est ouvert :

- du lundi au jeudi de 13h30 à 14h00 et de 17h00 à 18h00
- le vendredi de 13h30 à 14h00

2. Bibliothèques :

Les bibliothèques sont ouvertes :

Bibliothèque PJJ :

- du lundi au jeudi de 9h15 à 12h30 et de 13h15 à 19h00 et le vendredi de 9h45 à 12h30 et de 13h15 à 16h00

Bibliothèque INJEP

- du lundi au jeudi de 14h00 à 18h00

- ### 3. Un local est mis à votre disposition en salle Lisbonne.
- Vous y trouverez des ordinateurs où vous avez accès à l'Intranet-Justice et internet. Une photocopieuse est également mise à votre disposition. Pour l'utiliser vous devez acheter une carte au secrétariat (2,50 € pour 50 photocopies).
- ### 4. Du petit matériel de bureau est également mis à votre disposition ; il vous incombe d'en assurer le renouvellement le cas échéant (demander au secrétariat).

Arrêté du 6 Août 2007 modifiant l'arrêté du 15 Juillet 2004 portant organisation de la formation des éducateurs stagiaires de la protection judiciaire de la jeunesse dont la durée du stage est de un an
NOR : JUSF0762687A

La Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 11 Mars 1992 relatif à la création, à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de formation et d'études de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 15 Juillet 2004 portant organisation de la formation des éducateurs stagiaires de la protection judiciaire de la jeunesse dont la durée de stage est d'un an,

Arrête :

Article 1^{er} - L'article 3 de l'arrêté du 15 Juillet 2004 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes

« **Article 3-** La formation des éducateurs stagiaires issus du concours prévu au IV de l'article 3 du décret n° 92-344 du 27 Mars 1992 portant statut particulier du corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse ainsi que ceux recrutés au titre de la promotion interne débute par le passage d'un bilan de positionnement qui permet d'individualiser cette formation et la formation continue obligatoire.

Cette formation comprend une période de stage de découverte et de sensibilisation aux missions et services de la protection judiciaire de la jeunesse de 9 semaines, des modules de connaissances théoriques et d'analyse de la pratique professionnelle d'une durée de 14 semaines et une période de stage d'implication et d'expérimentation d'une durée de 18 semaines.

Cette formation a pour objectif l'acquisition de connaissances et de savoirs-faire professionnels nécessaires à la conduite des différentes actions auprès des mineurs délinquants ou en danger et des jeunes majeurs faisant l'objet d'une mesure de protection judiciaire. Elle vise à compléter les compétences acquises antérieurement par le stagiaire.

Le programme-cadre est adapté pour chaque stagiaire après le bilan de positionnement prenant en compte les compétences acquises et le parcours antérieur et définissant les compétences à acquérir. Les différents modules sont dispensés par le site central et par les pôles territoriaux de formation.

Les stages de découverte et de sensibilisation, adaptés aux besoins du stagiaire en fonction de son parcours professionnel antérieur et de son lieu d'affectation, doivent permettre au stagiaire de connaître le fonctionnement d'un tribunal, la prise en charge des mineurs incarcérés et la santé mentale des mineurs, ainsi que l'ensemble des services de la protection judiciaire de la jeunesse. Durant les deux années postérieures à la titularisation, cette formation se prolonge par une formation continue obligatoire de vingt jours par an.

Article 2-

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à Paris, le 6 Août 2007

Pour la Ministre et par délégation
La chef de service adjointe au directeur,
H. Marsault

IV LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU DISPOSITIF

Ce nouveau dispositif de formation d'une année est à recrutement diversifié :

Il est proposé aux Agents Techniques d'Education [ATE], aux Ouvriers Professionnels [OP], aux Maîtres Ouvriers [MO], ainsi qu'aux lauréats du concours de 3ème voie.

Cette formation obligatoire donne lieu à validation à la fin de la première année et permet d'intégrer le corps des éducateurs, après décision de la CAP.

Le parcours de formation se poursuit par deux années de formation continue obligatoire, à raison de vingt jours par an.

Les conditions de cette formation sont fixées dans l'arrêté du 6 Août 2007.

Elle est dispensée par le Centre National de Formation et d'Etudes [CNFE] de la Protection Judiciaire de la Jeunesse situé à Vaucresson [92] et Marly-le Roi [78].

A compter de Septembre 2007, le CNFE est transformé en Ecole Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse [ENPJJ]. L'école sera située à Roubaix dans le Nord [59].

La formation est également déclinée au niveau régional en Pôles Territoriaux de Formation [PTF].

L'alternance des différentes instances sur les différents territoires [PTF, Site central, service] vise à articuler les acquisitions théoriques et pratiques dans une dynamique d'apprentissage.

Il s'agit :

- D'une formation qui initie une nouvelle étape d'un parcours professionnel et qui doit se poursuivre tout au long de la carrière.
- D'une formation pour adultes qui permet aux stagiaires l'acquisition de compétences nouvelles, finalisées vers l'exercice du métier d'éducateur et complémentaires à celles déjà acquises dans l'exercice professionnel antérieur.
- D'une formation dont la finalité réside moins en l'accumulation de connaissances nouvelles qu'en la construction d'une nouvelle identité professionnelle
- D'une formation dont les modalités pédagogiques s'adressent à des professionnels permettant aux stagiaires d'être les acteurs de la construction de cette nouvelle identité
- D'une formation en alternance articulant les périodes d'acquisition des savoirs aux périodes expérientielles.
- D'une formation accompagnée reposant sur la désignation d'un tuteur unique, interface entre le « collectif éducatif » et les instances de formation [PTF & Site central]. Le tuteur bénéficiera lui même d'une formation adaptée.
- D'une formation qui prenne en compte le parcours antérieur du stagiaire par l'organisation d'un bilan préalable permettant ensuite une certaine diversification des parcours de formation.

V LES ACTEURS DE LA FORMATION

Aux fins de garantir une formation adaptée, plusieurs acteurs concourent à son élaboration.

L'accompagnement de cette formation en un an, suivie de deux ans de formation

individualisée nécessite une étroite collaboration entre les professionnels de terrain, le tuteur ainsi que les instances de formation.

LE CENTRE NATIONAL DE FORMATION ET D'ETUDES

Il est le garant de l'ensemble du dispositif de formation. Il assure la coordination de l'ensemble des acteurs intervenants au sein de l'appareil de formation.

Il définit les axes de formation de l'ensemble du dispositif, décline les unités d'enseignements et contenus, les capacités visées ainsi que les instances de formation où doivent se mettre en œuvre celles-ci. [PTF/TERRAINS/SITE CENTRAL].

Le site central constitue également un lieu d'apprentissage.

LE TUTEUR

Le tuteur est un professionnel en activité, désigné par le Directeur Départemental.

Il exerce, de préférence dans un autre service que celui du stagiaire pour resituer la formation dans sa dimension institutionnelle et territoriale.

Il est sans lien hiérarchique avec le stagiaire.

Il contribue à l'organisation du parcours de formation, en lien avec les formateurs du CNFE.

LE PTF

Il est l'interlocuteur et l'appui local du stagiaire, du tuteur et des terrains de stage.

Il organise la formation du stagiaire avec l'ensemble des partenaires concernés.

Il prend en considération les dynamiques individuelles et assure le suivi individualisé des stagiaires.

LE DIRECTEUR DU SERVICE D'ACCUEIL DU STAGIAIRE

Il est le garant du déroulement de stage, de l'accueil du stagiaire, de sa mise en responsabilité progressive et de l'évaluation de la période d'expérimentation.

Il se prononce sur la validation du stage.

L'EQUIPE DU SERVICE D'ACCUEIL DU STAGIAIRE

L'équipe dans sa dimension de travail collectif est en soi élément de formation. Elle assure l'accueil et la mise en responsabilité progressive du stagiaire.

Elle est consultée dans sa pluridisciplinarité pour donner un avis sur le déroulement du stage. Elle participe aux évaluations intermédiaire et finale du stage d'expérimentation.

[évaluations de nature formatives].

VI L'ALTERNANCE AU SERVICE DU PARCOURS INITIAL

Le parcours initial [avant titularisation] se compose de :

- 14 semaines de type « Apprentissage théorique » [site central et PTF] structurées autour de 4 axes de formation.

I Le cadre juridique et institutionnel

I.1 Le ministère de la justice et les politiques publiques

I.2 Les politiques publiques: les dispositifs

I.3 La PJJ, un service public

I.4 La PJJ, missions et orientations

- I.5 Introduction au droit
- I.6 L'organisation de la Justice
- I.7 La justice des mineurs

II L'action éducative

- II.1 La prise en charge éducative au quotidien et sa mise en œuvre
- II.2 Approche éducative de la santé et du bien-être

III Relation et communication

- III.1 L'accueil
- III.2 L'entretien [individuel et avec la famille]
- III.3 Les écrits professionnels
- III.4 Le travail d'équipe et partenariat

IV L'analyse réflexive : analyser, expliciter sa pratique

- IV.1 L'intégration
- IV.2 Le changement d'identité professionnelle et les questions d'éthique
- IV.3 L'exercice de la relation éducative/ la question du sens

- 27 semaines de type « apprentissage pratique » [les différents stages]

- De Septembre à Novembre 2007, il s'agit d'une période de stage de sensibilisation [accueil, observation, sensibilisation] ponctuée par un regroupement mensuel en PTF.
- Deux sessions de trois semaines sur le site central sont organisées
 - * du 10 au 21 décembre
 - * du 7 au 11 janvier 2008

 - * du 10 au 28 mars 2008
- A compter de Janvier 2008 jusqu'à fin Juillet 2008 démarrera la période de stage d'expérimentation permettant la responsabilisation progressive du stagiaire. Cette nouvelle étape sera ponctuée par des regroupements mensuels au PTF
- Des évaluations sommatives et formatives jalonneront le parcours de formation du stagiaire.

VII LES CONTENUS DE LA FORMATION

Cette formation n'étant pas conçue en modules fixes, les enseignements devront être adaptés aux acquis de chacun [ou de chaque groupe] et seront la plupart du temps transversaux à plusieurs thèmes et travaillés tout au long du parcours.

Chacun des axes [auquel est attaché un groupe de compétences contenu dans le référentiel] détermine des objectifs précis de formation [unités d'enseignements et indications de contenus] et fixe les capacités professionnelles visées.

1. Le cadre juridique et institutionnel

1.1 Le Ministère de la Justice et les politiques publiques

UNITES D'ENSEIGNEMENT ET CONTENUS	CAPACITES VISEES
<p>Le Ministère de la justice et les politiques publiques</p> <ul style="list-style-type: none">• l'organisation de l'Etat• déconcentration/décentralisation• les collectivités territoriales• le Ministère de la Justice	<ul style="list-style-type: none">• savoir présenter l'organisation de l'Etat et du Ministère de la Justice• savoir situer la Protection Judiciaire de la Jeunesse comme un service public aux missions éducatives• savoir présenter les principes généraux et l'architecture des politiques publiques

1.2 Les politiques publiques : les dispositifs

UNITES D'ENSEIGNEMENT ET CONTENUS	CAPACITES VISEES
<p>Les politiques publiques : les dispositifs Politique de santé, santé mentale, culturelle, d'éducation de formation, d'insertion, de lutte contre l'exclusion. Politiques de prévention et de sécurité, de la ville, de protection sociale, d'immigration.</p>	<ul style="list-style-type: none">• repérer et se repérer ans les dispositifs des politiques publiques• situer le rôle et la place de la Protection Judiciaire de la Jeunesse dans ses politiques• identifier les interactions partenariales

1.3 La Protection Judiciaire de la Jeunesse, un service public

UNITES D'ENSEIGNEMENT ET CONTENUS	CAPACITES VISEES
<p>La Protection Judiciaire de la Jeunesse, un service public Fonction Publique, service public et continuité du service Le fonctionnaire : statut, droits et obligations Dispositifs réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité Responsabilités, éthique professionnelle Le secteur associatif habilité</p>	<ul style="list-style-type: none">• situer la Protection Judiciaire de la Jeunesse comme un service public aux missions éducatives• identifier les droits et obligations du fonctionnaire• maîtriser les règles et procédures réglementaires• appréhender la notion de responsabilité dans ses différentes dimensions• connaître le fonctionnement du service habilité

1.4 La Protection Judiciaire de la Jeunesse, missions et orientations

UNITES D'ENSEIGNEMENT ET CONTENUS	CAPACITES VISEES
<p>La Protection Judiciaire de la Jeunesse, missions et orientations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Histoire du travail social et de la prise en charge des enfants en danger et délinquants • Organisation stratégique et fonctionnelle de la Protection Judiciaire de la Jeunesse • Evolution des missions et des prises en charge • Les services, les métiers 	<ul style="list-style-type: none"> • situer la Protection Judiciaire de la Jeunesse dans l'évolution du travail social et des conceptions de l'enfance délinquante et en danger. • Situer les métiers du social dans leur évolution • Comprendre l'organisation institutionnelle de la Protection Judiciaire de la Jeunesse • Identifier les différents services et leur fonctionnement

1.5 Introduction au Droit

UNITES D'ENSEIGNEMENT ET CONTENUS	CAPACITES VISEES
<ul style="list-style-type: none"> • Les principes généraux du droit • Droit pénal et droit civil • Les principes fondamentaux du droit pénal • Les libertés individuelles • Le statut juridique du mineur • Droit international et européen des droits de l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> • comprendre les différents principes du droit • Distinguer droit privé et droit public

1.6 L'organisation de la Justice

UNITES D'ENSEIGNEMENT ET CONTENUS	CAPACITES VISEES
<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation générale de la justice • Fonctionnement et rôles des différents magistrats • Les différentes procédures • Droit et prise en compte des victimes • Les missions des avocats 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier l'organisation et le fonctionnement de la Justice • Repérer les fonctions des acteurs • Comprendre les étapes des procédures • Être en capacité d'expliquer une procédure civile et pénale • Comprendre la place occupée par les victimes dans la procédure

1.7 La Justice des Mineurs

UNITES D'ENSEIGNEMENT ET CONTENUS	CAPACITES VISEES
<p>La justice des mineurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les différentes sources de la justice des mineurs • Mineurs en danger/ mineurs délinquants • La protection juridique des mineurs • Les mineurs étrangers • Autorité parentale • Protection administrative et judiciaire • Processus décisionnel du magistrat et constitution du dossier • Les mesures civiles • Les mesures pénales 	<ul style="list-style-type: none"> • Etre en capacité d'expliquer les principes de protection • Savoir distinguer les réponses apportées aux mineurs délinquants et en danger • Maîtriser les finalités et méthodologies de chaque mesure • Savoir articuler dimension judiciaire et action éducative • Comprendre le processus décisionnel des magistrats

2. L'action éducative

2.1 La prise en charge éducative au quotidien et sa mise en œuvre

UNITES D'ENSEIGNEMENT ET CONTENUS	CAPACITES VISEES
<p>La prise en charge éducative au quotidien</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engager des activités individuelles et collectives permettant la mobilisation du mineur et l'apprentissage des règles de vie [faire avec et vivre avec] <p>Les médiations éducatives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et mettre en place des activités • Stimuler la prise d'initiatives et l'autonomie du jeune • Construire et gérer un budget 	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir collecter, hiérarchiser et sélectionner les informations utiles • Savoir analyser les événements • Savoir organiser des synthèses, les rédiger, les communiquer • Savoir problématiser une situation éducative • Savoir argumenter une préconisation éducative • Savoir restituer un bilan éducatif • Savoir utiliser l'écriture comme support éducatif • Savoir organiser la vie au quotidien • Savoir établir une relation de confiance avec le jeune et sa famille <ul style="list-style-type: none"> • Savoir sélectionner les activités en fonction des attentes et des potentiels • Savoir mobiliser les mineurs sur une activité • Savoir élaborer un projet pour mettre en place une activité • Savoir planifier, organiser ces activités • Savoir accompagner, suivre et participer à la réalisation de ces activités

UNITES D'ENSEIGNEMENT ET CONTENUS	CAPACITES VISEES
<p>La mise en œuvre de l'action éducative</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construire un projet éducatif individuel • Etablir un document individuel de prise en charge [DIPC] • Favoriser le soutien et l'accompagnement Educatif • Repérer les éléments d'évolution • S'appuyer sur une méthodologie de projet • Se doter d'outils d'évaluation • Travailler avec les partenaires • Inscrire la fin de mesure dans la prise en charge éducative 	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir se référer au cadre judiciaire et administratif • Savoir identifier le réseau de partenaires • Savoir accompagner et évaluer • Savoir travailler en équipe pluridisciplinaire • Savoir apprécier la pertinence du projet éducatif individuel • Définir des objectifs avec le jeune et développer des moyens pour les atteindre

UNITES D'ENSEIGNEMENT ET CONTENUS	CAPACITES VISEES
<p>Le groupe de jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les caractéristiques de fonctionnement d'un groupe de jeunes • Utiliser le collectif en tant que support éducatif • Repérer les éléments d'évolution 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les principes de dynamique de groupe • Savoir s'appuyer sur l'équipe pluridisciplinaire dans la compréhension du collectif de jeunes • Savoir poser des objectifs éducatifs de travail avec le groupe • Savoir évaluer et gérer les situations de danger et de conflit

UNITES D'ENSEIGNEMENT ET CONTENUS	CAPACITES VISEES
<p>Violences et réponses éducatives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approches des situations de violence • Différencier les formes de conflit • Resituer l'évènement dans le fonctionnement institutionnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les raisons d'un comportement agressif • Prendre en compte le fonctionnement de l'agresseur, de la victime • Restituer et analyser l'évènement

2.2 Approche éducative de la santé et du bien-être

UNITES D'ENSEIGNEMENT ET CONTENUS	CAPACITES VISEES
<p>Approche éducative de la santé et du bien-être</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte la dimension de la santé dans l'action éducative • Connaître les dispositifs de santé [de droit commun et spécifiques] • Respecter les règles de déontologie et d'éthique propres à la santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Appréhender la santé dans sa globalité • Concevoir une action éducative axée sur la santé • Connaître les réglementations et les dispositifs d'accès aux soins • Maîtriser les gestes de premiers secours [AFPS] • Connaître les règles essentielles d'hygiène et de sécurité
<p>La santé de l'adolescent</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les difficultés liées aux différents stades de l'adolescence • Travailler avec les partenaires • Elaborer et mener des projets individuels et collectifs • Ouvrir des espaces d'expression 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les besoins physiologiques, physiques et psychiques de l'adolescent • Savoir élaborer des réponses adaptées
<p>Les conduites à risque</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les difficultés liées aux différents stades de l'adolescence • Travailler avec les partenaires • Elaborer et mener des projets individuels et collectifs • Ouvrir des espaces d'expression 	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir travailler en réseau • Connaître les effets de consommation de produits toxiques

2.3 L'insertion

UNITES D'ENSEIGNEMENT ET CONTENUS	CAPACITES VISEES
<p>L'insertion sociale et professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les dispositifs de droit commun et spécifiques de l'insertion sociale et professionnelle • Organiser les étapes d'un parcours socio-professionnel • Identifier les différents acteurs de l'insertion • Saisir les différentes logiques institutionnelles économiques et sociales mises en œuvre sur les bassins d'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir s'inscrire dans un partenariat et/ou créer un réseau • Etre en mesure de développer des actions de médiation scolaire et professionnelle • Construire et élaborer des parcours de formation individualisée en lien avec le jeune • Se doter d'outils visant à soutenir et accompagner le jeune dans son parcours d'insertion • Elaborer et mettre en œuvre des projets d'insertion • Connaître les différentes réglementations du travail celles concernant les mineurs

3. Relation et communication

3.1 L'accueil

UNITES D'ENSEIGNEMENT ET CONTENUS	CAPACITES VISEES
La conduite des mesures éducatives L'accueil <ul style="list-style-type: none">• Entrer en relation avec le mineur et sa famille• Apprécier l'urgence d'une situation• Poser le cadre juridique et administratif• Fixer le cadre de l'action éducative• Adapter les pratiques éducatives aux textes	<ul style="list-style-type: none">• Etre en mesure d'explicitier le livret d'accueil• Recueillir les éléments d'observation• Savoir expliciter le cadre institutionnel• Savoir expliciter le cadre juridique administratif• Repérer des éléments de la situation du mineur et de sa famille

3.2 L'entretien [individuel, avec la famille]

UNITES D'ENSEIGNEMENT ET CONTENUS	CAPACITES VISEES
L'entretien [individuel, avec la famille] <ul style="list-style-type: none">• Entrer en relation avec le mineur et sa famille• Poser le cadre judiciaire et administratif• Mettre en place des modes d'intervention adaptés à chaque situation• Elaborer des hypothèses• Fixer des objectifs éducatifs• Définir des moyens d'action	<ul style="list-style-type: none">• Savoir utiliser les trois phases de l'entretien [la préparation, la conduite, l'analyse]• Travailler l'adhésion du jeune à un projet• Savoir partager l'information et la travailler collectivement

3.3 Les écrits professionnels

UNITES D'ENSEIGNEMENT ET CONTENUS	CAPACITES VISEES
Les écrits professionnels quotidiens, administratifs, en direction des magistrats <ul style="list-style-type: none">• Organiser ses écrits• Différencier les types d'écrits en fonction des destinataires• Rendre compte d'une situation éducative• Elaborer des hypothèses• Fixer des objectifs éducatifs• Restituer et évaluer l'action conduite	<ul style="list-style-type: none">• Savoir recueillir, hiérarchiser et sélectionner les informations• Savoir argumenter une préconisation éducative• Savoir restituer un bilan éducatif• Savoir faire des synthèses, les rédiger et les communiquer

3.4 Le travail d'équipe et partenariat

UNITES D'ENSEIGNEMENT ET CONTENUS	CAPACITES VISEES
<p>Le travail d'équipe pluridisciplinaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Saisir la spécificité et la pertinence du travail d'équipe pluridisciplinaire • Identifier les spécificités du travail éducatif [en hébergement, en milieu ouvert, en insertion, en milieu fermé] • Prendre en compte les missions propres à chaque professionnel [psychologue, professeur technique] 	<ul style="list-style-type: none"> • Situer son action dans le projet institutionnel • Savoir prendre appui sur les ressources du collectif • Savoir argumenter son point de vue • Savoir repérer les missions spécifiques de chaque professionnel

4. L'analyse réflexive

Cet axe propose au stagiaire de travailler grâce à l'apport des axes 1, 2, et 3 sur les finalités suivantes : le changement d'identité professionnelle, la prise de distance vis à vis de sa pratique professionnelle, l'utilisation de connaissances favorisant l'analyse de la situation des mineurs et donner du sens à l'action éducative.

Il s'agit de partir de la pratique pour y revenir après un détour par la médiation théorique, et inversement. Plutôt que d'alternance, il convient de parler d'articulation et de régulation dans la mesure où il ne s'agit pas de passer d'un pôle à un autre mais de créer un mouvement de transformation qui transcenderait les deux pôles.

4.1 L'intégration

UNITES D'ENSEIGNEMENT ET CONTENUS	CAPACITES VISEES
<p>L'accueil individualisé du stagiaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entrer en formation • Expliciter ses expériences • Expériences professionnelles antérieures • Identifier des ressources transférables 	<ul style="list-style-type: none"> • Repérer les compétences antérieures • S'intégrer dans un nouveau contexte

4.2 Le changement d'identité professionnelle et les questions d'éthique

UNITES D'ENSEIGNEMENT ET CONTENUS	CAPACITES VISEES
<p>Le changement d'identité professionnelle et les questions d'éthique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expliciter ses expériences professionnelles antérieures • Identifier les ressources transférables • Identifier les missions éducatives, les situations d'actions professionnelles vécues 	<ul style="list-style-type: none"> • Engager une communication personnalisée • Dépasser ses représentations • Opérer une distanciation critique • Inscrire l'action éducative dans un contexte institutionnel et judiciaire • Passer de l'oral à l'écrit

4.3 L'exercice de la relation éducative/ la question du sens

UNITES D'ENSEIGNEMENT ET CONTENUS	CAPACITES VISEES
<p>L'exercice de la relation éducative/ la question du sens</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donner du sens à son action • Le travail avec le public • Le travail en équipe • Analyse des pratiques éducatives [approche clinique] • Inscrire l'action éducative dans un contexte institutionnel • Identifier et situer son action d'éducateur à la Protection Judiciaire de la Jeunesse • Développer ses qualités éducatives 	<ul style="list-style-type: none"> • Inscrire l'action éducative dans un cadre judiciaire • Inscrire l'action éducative dans un cadre administratif • Favoriser l'élaboration de projets éducatifs individualisés ou collectifs • Favoriser l'expression écrite ou orale d'analyses de situation éducatives • Développer le travail en équipe pluridisciplinaire • Analyser, comprendre, faire sens, proposer, inciter, évaluer... • Adopter la « bonne distance » avec le mineur ou sa famille • Etre en mesure d'adopter les postures appropriées en situation éducative

VIII LES ETAPES DU PARCOURS

ETAPE I D'UN METIER A UN AUTRE

LE BILAN DE POSITIONNEMENT

Initié préalablement à l'entrée en formation, tous les stagiaires bénéficieront d'un bilan de positionnement.

Véritable « état des lieux » des acquis du stagiaire, il s'agit d'effectuer un premier relevé de l'écart existant entre les compétences acquises antérieurement à l'entrée en formation et les compétences visées, nécessaires à l'exercice du futur métier.

C'est à partir de ce bilan que pourront être profilées la diversification des cursus, une certaine individualisation du parcours et l'élaboration du plan individuel de formation s'étendant sur 3 années.

Les modalités pratiques de passage de ce bilan :

- L'outil

Le CNFE possède un outil, fruit d'une longue élaboration associant formateurs, professionnels de terrains et experts extérieurs à la PJJ.

Il balaie l'ensemble des compétences du référentiel des éducateurs, enrichi des compétences spécifiques au travail de nuit, elles mêmes tirées du référentiel des ATE.

Le bilan de positionnement a pour objectif de repérer les composantes de la compétence. C'est la raison pour laquelle son référentiel se présente sur les 4 colonnes intitulées :

- ✓ **Connaissances** : qui décrivent les concepts, les données réglementaires, les savoirs théoriques correspondant à l'état de la science, de la technique et cadrent l'exercice de la pratique.
- ✓ **Savoirs procéduraux** : qui décrivent l'état de l'art, les méthodes ou procédures à connaître, pour la réalisation effective d'une bonne pratique.
- ✓ **Aptitudes personnelles** : qui évoquent les caractéristiques personnelles, cognitives ou psycho-affectives qui, outre les connaissances et les savoirs procéduraux, sont nécessaires à la réalisation effective d'une bonne pratique.
- ✓ **Pratiques** : qui recensent les activités professionnelles dans lesquelles la compétence se manifeste de manière observable en situation, aussi bien dans les manières de faire, que dans les résultats obtenus.

- **Les acteurs de ce Bilan :**

1. Quatre « conseillers » spécialistes des bilans ont été recrutés par le CNFE : C'est à eux qu'appartiendra la responsabilité du processus dans ses différentes étapes ;
2. Le formateur référent du PTF : il est étroitement associé au passage de ces bilans
3. Le directeur de service : il est l'une des deux sources initiales d'information [sauf pour les stagiaires issus de la 3^{ème} voie]¹
4. Le stagiaire

- **Les étapes**

1. Le stagiaire, guidé et accompagné par un conseiller et un formateur, établit sur une grille conçue à cet effet son propre bilan
2. Le directeur du service dans lequel l'agent a exercé établit lui aussi ce bilan, indépendamment du stagiaire
3. Une synthèse de ces deux documents est effectuée par le conseiller lors d'un entretien individuel avec le stagiaire.

Cette première étape [bilan initial] est suivie d'un bilan intermédiaire et d'un bilan de fin de formation [servant à l'élaboration du plan individuel de formation pour les deux années de FCO], permettant de modifier, d'incurver ou de confirmer les objectifs dégagés antérieurement.

Ces différentes étapes se déroulent au PTF de rattachement de l'agent.

LE STAGE DE SENSIBILISATION

« Les stages de découverte et de sensibilisation, adaptés aux besoins du stagiaire en fonction de son parcours professionnel antérieur et de son lieu d'affectation doivent permettre au stagiaire de connaître le fonctionnement d'un tribunal pour Enfants,

¹ Le bilan initial de ces stagiaires ne sera établi que par l'agent lui-même ; c'est à l'occasion du bilan intermédiaire puis du bilan final que le directeur départemental sera sollicité.

la prise en charge des mineurs incarcérés et la santé mentale des mineurs, ainsi que l'ensemble des services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. » Arrêté du 6.08.2007

PERIODE

Les différents stages de sensibilisation se déroulent :
Du 10 Septembre 2007 au 7 Décembre 2007

MODALITES

Le tuteur organise cette période en lien avec le Directeur du lieu de stage d'expérimentation.
Chaque stage fait l'objet d'une convention.
Durant cette période, 3 regroupements sont prévus en PTF.

VALIDATION

Lors de cette période de sensibilisation, le stagiaire est en situation d'observation.
Chaque stage fait l'objet d'une attestation intégrée au Dossier Individualisé de Formation.

ETAPE II DE LA DECOUVERTE AU PERFECTIONNEMENT

LE STAGE D'EXPERIMENTATION

Le cadre du stage long d'expérimentation et ses finalités sont présentés dans le protocole de stage.

Le stage de pratique éducative en hébergement, milieu ouvert ou insertion doit permettre au stagiaire de :

- Situer le service au sein du dispositif départemental de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et de ses partenaires.
- Comprendre les diverses mesures éducatives confiées au service par la juridiction et le fonctionnement du lieu de stage.
- Se trouver en situation réelle et être confronté au suivi d'actions éducatives individuelles et collectives.
- S'impliquer dans le suivi d'une ou plusieurs mesures [dans un cadre civil , pénal] dans le cadre d'un travail pluridisciplinaire, mettre à contribution ses aptitudes personnelles pour s'impliquer professionnellement dans l'acte éducatif.
- Participer de manière engagée aux activités du lieu de stage.

PERIODE

Le stage d'expérimentation se déroule :
Du Lundi 14 Janvier 2008 au Vendredi 19 Juillet 2008

MODALITES

Le Directeur du lieu de stage d'expérimentation organise cette période en lien avec le tuteur.
Ce stage fait l'objet d'un protocole.

EVALUATIONS

L'EVALUATION INTERMEDIAIRE

Elle vise à favoriser l'évolution du stagiaire et son implication dans sa dynamique de formation sur le terrain.

Elle doit permettre de mesurer une progression en fonction des objectifs du stage.

Cette évaluation doit avant tout présenter un caractère pédagogique et avoir pour objectifs de :

- Mettre en garde le stagiaire sur d'éventuelles insuffisances qui pourraient être retenues dans son appréciation finale.
- Permettre à l'équipe de définir les objectifs à atteindre en référence au protocole de formation.

L'EVALUATION FINALE

L'évaluation se tient en présence du Directeur Départemental ou de son représentant, du Directeur de service, de l'équipe du lieu de stage, du formateur du PTF, du tuteur ainsi que du stagiaire.

La présence du Directeur Départemental garantit le respect du cadre institutionnel et hiérarchique de la procédure, le formateur du PTF garantit le cadre pédagogique.

Le tuteur se situe dans l'accompagnement du stagiaire, il témoigne de la progression de son parcours.

Les différents axes cités par le protocole font l'objet d'une évaluation qualitative.

A l'issue, le Directeur de service se prononce sur la validation du stage et rédige une appréciation littérale communiquée au stagiaire.

L'évaluation donnera lieu à un compte-rendu paraphé par le Directeur de service et le Directeur Départemental. L'appréciation sera jointe à ce compte rendu.

La première évaluation dite « intermédiaire » se situe en Avril 2008.

L'évaluation finale a lieu en Juin 2008.

Les dates seront déterminées avec le formateur du PTF en concertation avec le tuteur et le Directeur.

VALIDATION

Ce stage fait l'objet d'une validation qui sera intégrée dans le Dossier Individualisé de Formation en vue de la titularisation. Cette validation est d'ordre qualitative.

IX LA VALIDATION DE LA FORMATION

1. La procédure

Le Directeur Général du CNFE recueille :

1. L'avis du service de stage d'expérimentation par le biais de l'évaluation qualitative. Elle est rédigée par le directeur de service dans lequel le stagiaire a effectué sa période d'expérimentation, après consultation des professionnels de l'équipe.
[cf Annexe : le protocole de stage d'expérimentation].
2. L'avis des professionnels de la formation [formateur PTF, formateur site central, tuteur] contenu dans le **Dossier Individuel de Formation [DIF]**.

Le Directeur Général du CNFE rédige une appréciation globale du parcours de formation et propose ou non la validation de la formation suivie par le stagiaire.

Cette appréciation qui porte sur l'ensemble de la démarche de formation professionnelle du stagiaire, est transmise, accompagnée des avis cités, à l'Administration pour avis de la CAP sur la titularisation du stagiaire.

2. Le Dossier Individuel de Formation

Le dossier individuel de formation est un document pédagogique et administratif reprenant l'ensemble de la démarche de formation, sa mise en œuvre, l'implication du stagiaire dans le processus formatif et les différentes évaluations et validations de la formation.

Le dossier individuel de formation doit permettre:

- de repérer le cursus individuel de formation du stagiaire et sa démarche d'apprentissage, la dynamique mise en œuvre et l'intégration par le sujet en formation du lien théorie-pratique.
- d'évaluer le suivi de la formation, notamment à partir des appréciations faites par les formateurs, et les professionnels de terrain.

Le dossier de formation est individuel et obligatoire:

- individuel, il rend compte de la singularité du processus de formation pour chacun,
- obligatoire, il est considéré comme un support pédagogique indispensable à la formation et à son évaluation.

LE DIF est constitué comme suit :

- Attestations des différents stages accomplis
- Les comptes-rendus des bilans intermédiaire et final
- L'épreuve de mise en récit
- Les différentiels écrits professionnels rédigés par le stagiaire pendant sa période de stage (rapports, note de situation etc.....)
- Le Rapport d'Etude Professionnelle
- L'avis du tuteur
- L'avis du formateur
- Un ou des rapport(s) de stage ainsi que tout support de nature à témoigner du parcours de formation ou à l'illustrer [facultatifs]

3. Les épreuves

a) L'épreuve de « mise en récit »

A partir d'un travail organisé en groupe (lecture de textes), le stagiaire mettra en récit une situation vécue, une problématique.

Une analyse réflexive est attendue.

Il s'agira ici d'établir un lien entre la théorie et une situation vécue à partir :

- de sa pratique professionnelle
- des supports textes proposés.

Cette mise en récit est accompagnée par le formateur et fait l'objet d'une évaluation formative [pas de notation].

Cette épreuve a pour objectif de mettre les stagiaires en position d'écriture professionnelle sur des situations, thèmes, interrogations qu'ils ont et vont rencontrer dans leur exercice quotidien. Elle s'appuie sur un travail de réflexion commune autour de situations directement issues de la pratique quotidienne avec un outillage théorique et technique qu'ils vont devoir s'approprier progressivement. Parallèlement la mise en mot favorise une réflexion et développe la dimension réflexive et la capacité à l'énoncer par la prise de parole.

Elle aura lieu sur le site central à Marly-le Roi en Mars 2008

b) Le Rapport d'Etude Professionnelle [REP]

Composé d'un écrit et d'une soutenance orale, le REP porte sur une situation éducative, individuelle ou collective, dans laquelle le stagiaire est en position d'acteur.

Cette épreuve fait l'objet d'une notation répartie de la façon suivante :
[50% écrit, 50% oral].

L'écrit

Il comprend la description de la situation choisie et l'élaboration de pistes d'analyse et d'axes possibles d'actions éducatives.

Il s'agira d'établir le lien entre pratique professionnelle et les acquis :

- De l'expérience antérieure.
- Du vécu professionnel sur le site d'expérimentation.
- De la découverte du territoire et de l'institution.
- Des apports théoriques de la formation.

Le document d'une quinzaine de pages comprendra nécessairement :

- un sommaire faisant apparaître le plan
- une introduction présentant la situation choisie
- une conclusion argumentée reprenant les éléments essentiels développés dans le texte.

La soutenance orale

Le jury est composé d'un formateur du CNFE et d'un professionnel [ne dépendant pas des services où le stagiaire a effectué ses stages et ne connaissant pas le stagiaire par ailleurs].

La présentation orale doit comporter :

- un rappel des éléments essentiels de l'écrit
- un développement des thèmes abordés

La soutenance orale permet d'évaluer les capacités du stagiaire à prendre de la distance par rapport à l'écrit, à argumenter des points de vue. Elle est d'une durée d'1/2 heure.

XI LES SESSIONS DU SITE CENTRAL

DES IDEES-FORCES AU SERVICE DE L'ELABORATION DES CONTENUS

La conception des contenus pour les sessions de Marly I [du 10 Décembre 2007 au 11 Janvier 2008] et de Marly II [du 10 Mars 2008 à 28 Mars 2008] repose sur le référentiel des éducateurs aux fins de permettre un continuum pédagogique constructif de l'ensemble des lieux de l'alternance [PTF, terrains de stage, site central].

Un certain nombre d'idées-forces guident leur élaboration :

- Compte tenu du nombre de sessions, des choix ont été effectués quant aux disciplines jugées incontournables. [Sociologie, Psychopathologie, Droit privé, Droit Pénal, Politiques publiques, Histoire]
- Le maintien d'un équilibre entre le volume des cours magistraux et des groupes « culture professionnelle » est largement recherché.
- Les enseignants sont choisis en fonction de la maîtrise de la discipline en question mais également au regard des modalités pédagogiques instaurées adaptées au public concerné et à leur connaissance de l'institution PJJ.
- Une articulation entre cours théoriques et travaux accompagnés est proposée afin de permettre une meilleure appropriation des connaissances.
- La construction de Marly I et de Marly II obéit à une progression dans l'acquisition des connaissances. Il paraît incontournable de donner des bases dans les différents champs disciplinaires avant d'appréhender lors de la seconde période des contenus plus spécifiques.
- L'épreuve de mise en récit, en dehors de sa dimension évaluative constitue un support de travail important permettant de dégager des étapes pédagogiques préalables qui répondent à une progression recherchée. Celle-ci nécessite une démarche co-partagée entre l'ensemble des acteurs de la formation afin de favoriser à la fois l'épreuve de mise en récit et également le REP.
- Une élaboration concertée de contenus communs gagne à favoriser les apprentissages proposés. En ce sens, les groupes de culture professionnelle participent à la fois à la construction d'une identité et d'un positionnement professionnel, en proposant différents supports pédagogiques aux stagiaires. Ces groupes sont conduits par les formateurs.

Formation des éducateurs en UN AN - promotion 2007/2008

Marly I

Semaine du 10 au 14 décembre 2007

Lundi 10	Mardi 11	Mercredi 12	Jeudi 13	Vendredi 14
10h00/12h30	9h30/12h30	9h30/12h30	9h30/12h30	9h30/12h30
Accueil Discours <i>Le Directeur Général du CNFE-PJJ Le Directeur de la F.I.E.</i> Présentation du dispositif	Conférence de psychopathologie : Introduction à la psychologie clinique <i>J. Dayan</i>	Bilan de positionnement Conférence <i>Histoire de la PJJ</i> <i>J. Bourquin</i>	Bilan de positionnement Conférence Histoire de la PJJ <i>J. Bourquin</i>	Conférence de Droit Organisation de la justice et principes généraux du droit pénal <i>Maître Gallon</i>
14h00/17h00	14h00/17h00	14h00/17h00	14h00/17h00	13h30/15h30
Conférence : Introduction à la sociologie <i>M. Mohammed</i>	Conférence de psychopathologie : Le développement psycho- Affectif : de l'enfance à l'adolescence <i>J. Dayan</i>	Bilan de positionnement Conférence Histoire de la PJJ <i>J. Bourquin</i>	Bilan de positionnement Les missions de la PJJ <i>Administration Centrale</i>	Conférence de Droit Justice des mineurs : <i>Procédure pénale (1)</i> <i>Maître Gallon</i>

Formation des éducateurs en UN AN - promotion 2007/2008

Marly I

Semaine du 17 au 21 décembre 2007

Lundi 17	Mardi 18	Mercredi 19	Jeudi 20	Vendredi 21
10h00/12h30	9h30/12h30	9h30/12h30	9h30/12h30	9h30/12h30
Groupe « culture professionnelle » Formateurs	Conférence de psychopathologie : Le développement cognitif J. Dayan	Conférence de Sociologie : Les conduites à risques F. Chobeaux	Bilan de positionnement Droit Public : Educateur PJJ : Un agent de l'Etat P. Saceda	Conférence de Droit Justice des mineurs : Procédure pénale (2) Maître Gallon
14h00/17h00	14h00/17h00	14h00/17h00	14h00/17h00	13h30/15h30
Groupe « culture professionnelle » Formateurs	Conférence de psychopathologie L'adolescence : un temps spécifique J. Dayan	Groupe Formateurs « culture professionnelle »	Bilan de positionnement « culture professionnelle » Formateurs	Groupe « culture professionnelle » Formateurs

Formation des éducateurs en UN AN - promotion 2007/2008

Marly I

Semaine du 7 au 11 janvier 2008

Lundi 7	Mardi 8	Mercredi 9	Jeudi 10	Vendredi 11
10h00/12h30	9h30/12h30	9h30/12h30	9h30/12h30	9h30/12h30
Groupe « culture professionnelle » Formateurs	Conférence de psychopathologie : Du normal au pathologique J. Dayan	Groupe « culture professionnelle » Formateurs	Conférence de Droit <i>La justice des mineurs la procédure civile</i> M. Fabre	Groupe « culture professionnelle » (à Vaucresson) Formateurs
14h00/17h00	14h00/17h00	14h00/17h00	14h00/17h00	13h30/15h30
Conférence Sociologie de la délinquance M. Mohammed	Conférence de psychopathologie : Transgressions et passage à l'acte J. Dayan	Groupe « culture professionnelle » Formateurs	Conférence de Politiques Publiques : <i>Intégration / exclusion égalité des chances</i>	Groupe « culture professionnelle » (à Vaucresson) Formateurs

Formation des éducateurs en UN AN - promotion 2007/2008

Marly II

Semaine du 10 au 14 mars 2008

Lundi 10	Mardi 11	Mercredi 12	Jeudi 13	Vendredi 14
10h00/12h30	9h30/12h30	9h30/12h30	9h30/12h30	9h30/12h30
ACCUEIL : <i>Film : Lady Bird</i> <i>de Ken Loach</i>	Conférence de psychopathologie : Les conduites à risque J. Dayan	Conférence Sociologie de la famille S. Cadolle	Conférence de Droit : L'autorité parentale M. Fabre	Vidéo « <i>Itinéraire d'un enfant Placé</i> » Formateurs
14h00/17h00	14h00/17h00	14h00/17h00	14h00/17h00	13h30/15h30
Table Ronde : Notions de danger et de signalement ASE – SAH – AS Scolaire	Conférence de psychopathologie : Les conduites à risque J. Dayan	Conférence Sociologie Le jeune dans son environnement familial S. Cadolle	Travail personnel et Bibliothèque	Table Ronde A.T.D. Quart Monde Observatoire de la Maltraitance

Formation des éducateurs en UN AN - promotion 2007/2008

Marly II

Semaine du 17 au 21 mars 2008

Lundi 17	Mardi 18	Mercredi 19	Jeudi 20	Vendredi 21
10h00/12h30	9h30/12h30	9h30/12h30	9h30/12h30	9h30/12h30
Groupe « culture professionnelle » Formateurs	Etude de cas Formateurs	T.D. de Droit Magistrats	Conférence : Entre dire et taire M. Geadah	Conférence : Questions de santé publique L. Goislard Mme Grousset
14h00/17h00	14h00/17h00	14h00/17h00	14h00/17h00	13h30/15h30
Conférence La Loi du 02/02/2002	Conférence de psychopathologie : Les phénomènes de groupe J. Dayan	Conférence : Aménagement des peines F. Phaire	Conférence : Entre dire et taire M. Geadah	Groupe « culture professionnelle » Formateurs

Formation des éducateurs en UN AN - promotion 2007/2008

Marly II

Semaine du 24 au 28 mars 2008

Lundi 24	Mardi 25	Mercredi 26	Jeudi 27	Vendredi 28
10h00/12h30	9h30/12h30	9h30/12h30	9h30/12h30	9h30/12h30
Février	Groupe « culture professionnelle » <i>Formateurs</i>	Travail personnel	Epreuve de <i>mise en récit</i> <i>Formateurs</i>	Vidéo : « Systems in law » <i>Formateurs</i>
14h00/17h00	14h00/17h00	14h00/17h00	14h00/17h00	13h30/15h30
Février	Conférence de psychopathologie : L'enfermement J. Dayan	Groupe « culture professionnelle » <i>Formateurs</i>	Epreuve de <i>mise en récit</i> <i>Formateurs</i>	Groupe « culture professionnelle » <i>Formateurs</i>

ANNEXES

GRILLE D'ÉVALUATION DU STAGE D'EXPERIMENTATION

Les évaluations, l'appréciation ainsi que la validation du stage porteront sur les capacités des stagiaires dans les domaines suivants

1. L'action éducative
2. Le rapport à l'environnement
3. Le rapport à l'institution
4. Les connaissances techniques
5. Les aptitudes personnelles

1. L'action éducative :

- Situer son action dans le cadre du droit des mineurs et de la famille
- Entrer en relation avec les jeunes et les familles
- Entrer en relation avec le groupe
- Mettre en œuvre une intervention éducative
- Questionner sa pratique professionnelle

2. Le rapport à l'environnement :

- Prendre en compte le milieu d'origine de la famille et son histoire
- Connaître le milieu socio-culturel [le territoire]
- Repérer la spécificité des différents partenaires
- Mettre le projet individuel du jeune en lien avec le réseau.

3. Le rapport à l'institution :

- Se situer dans un fonctionnement institutionnel
- Être acteur du travail en équipe pluri- professionnelle
- Participer au travail pluridisciplinaire
- Intégrer les textes définissant les missions de la PJJ dans le cadre du milieu ouvert, de l'insertion et de l'hébergement.
- Gérer son temps et prendre des initiatives.

4. Les connaissances techniques :

- Savoir rédiger des écrits professionnels dans le cadre des mesures suivies.
- Savoir conduire des entretiens
- Mettre en place des activités
- Savoir présenter la situation d'un jeune en réunion de synthèse, en réunion d'admission, au TPE, en audience de cabinet et auprès des partenaires.

5. Les aptitudes personnelles :

- Entrer dans une démarche réflexive de sa position et de son action
- Reconnaître et prendre en compte ses émotions
- Affirmer ses choix et promouvoir ses actions.

LE PROTOCOLE DE STAGE D'EXPERIMENTATION

**MINISTERE DE LA JUSTICE
CENTRE NATIONAL DE FORMATION ET D'ETUDES
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**

**FORMATION INITIALE DES EDUCATEURS
A RECRUTEMENT DIVERSIFIE
Promotion 2007/2008**

**PROTOCOLE DE STAGE
DE PRATIQUE EDUCATIVE**

HEBERGEMENT †

MILIEU OUVERT †

INSERTION †

POLE TERRITORIAL DE :

Le présent protocole concerne :

Stagiaire

NOM :

Prénom :

Promotion : 2007/2008

Désignation du service

Coordonnées :

Directeur

NOM :

Prénom :

Tuteur

NOM :

Prénom :

Directeur départemental

NOM :

Prénom :

Formateur(s)

NOM :

Prénom :

I - REFERENCES

- L'arrêté du 15 juillet 2004, modifié article 3 par l'Arrêté du 6 Août 2007, portant organisation de la formation initiale en 1 an des éducateurs de la PJJ.
- Le plan national de la formation initiale des éducateurs de la PJJ.
- La plaquette nationale de la formation initiale des éducateurs de la promotion à laquelle appartient le ou la stagiaire
- Le livret complémentaire du PTF concernant la formation des éducateurs.
- La note du 11 septembre 1996-K2 n°3180 concernant la communication des dossiers de mineurs à des stagiaires.

II - OBJECTIF DU STAGE

Extrait de l'arrêté du 6 Août 2007 article 3 : « Cette formation comprend une période de stage de découverte et de sensibilisation aux missions et services de la protection judiciaire de la jeunesse d'une durée de 9 semaines, des modules de connaissances théoriques et d'analyse de la pratique professionnelle d'une durée de 14 semaines et une période de stage d'implication et d'expérimentation d'une durée de 18 semaines.

Cette formation a pour objectif l'acquisition de connaissances et de savoir-faire professionnels nécessaires à la conduite des différentes actions auprès des mineurs délinquants ou en danger et des jeunes majeurs faisant l'objet d'une mesure de protection judiciaire. Elle vise à compléter les compétences acquises antérieurement par le stagiaire ».

Dans cet esprit, le stage de pratique éducative en hébergement, milieu ouvert ou insertion doit permettre au stagiaire de :

- Situer le service au sein du dispositif départemental de la PJJ et de ses partenaires.
- Comprendre les diverses mesures éducatives confiées au service par la juridiction et le fonctionnement du lieu de stage.
- S'impliquer dans le suivi d'une ou plusieurs mesures (au civil, au pénal) dans le cadre d'un travail pluridisciplinaire,
- Mettre à contribution ses aptitudes personnelles pour s'impliquer professionnellement dans l'acte éducatif.
- Participer de manière engagée aux activités de l'équipe du lieu de stage.

5. Frais de déplacement

Concernant les frais de déplacement liés au fonctionnement du service et à la prise en charge des mineurs, il est demandé aux directeurs d'autoriser les stagiaires à utiliser les véhicules administratifs ou à prévoir les crédits nécessaires au remboursement des frais de transport.

Lorsque les stagiaires participent à des séjours ou camps, dans les termes de la note du 02/06/2000, ils bénéficient des mêmes dispositions que l'ensemble des personnels titulaires en matière indemnitaire ou de récupération.

La demande éventuelle d'indemnités est à transmettre à la Direction Régionale.

IV - L'ENGAGEMENT DEMANDE AU STAGIAIRE

Le stagiaire cherche à acquérir progressivement la compréhension du lieu de stage et construire des réponses éducatives aux besoins des jeunes en accord avec le projet de l'institution.

Il réalise un travail portant sur :

- Le contexte institutionnel dans lequel il évolue ainsi que la situation du service au sein du dispositif départemental,
- Une réflexion sur l'intervention éducative en Milieu Ouvert, en hébergement et en insertion, dans laquelle le stagiaire est impliqué. Ce travail sera évalué par le PTF.
- La réalisation d'écrits professionnels (Cf. le DIF)

L'éducateur stagiaire peut avoir accès aux dossiers des mineurs mais ne peut dévoiler à l'extérieur les informations qui s'y trouvent (article 216.13 du Code Pénal).

V - L'ENGAGEMENT DEMANDE AU TERRAIN DE STAGE

Le directeur du service s'assure du bon déroulement du stage et du respect des droits et des devoirs réciproques du stagiaire et de l'équipe :

- Il veille à ce que le stagiaire soit impliqué progressivement dans les pratiques professionnelles et puisse s'exprimer dans lieux institutionnels. Il est garant des procédures d'évaluation et de validation.
- Il s'assure de la rédaction des évaluations.

VI - LE ROLE DU TUTEUR

- Il prépare l'accueil du stagiaire sur le lieu du stage de pratique éducative et veille à son organisation
- Il incite les professionnels à partager leurs compétences et à transmettre leurs savoirs professionnels en permettant au stagiaire de s'impliquer progressivement et avec leur aide dans les situations de travail,
- Il prépare avec eux les situations d'apprentissage pour rendre le travail formateur,
- Il participe aux évaluations.

VII LES EVALUATIONS

A) L'évaluation intermédiaire aura lieu : entre le _____ et le _____

Elle vise à favoriser l'évolution du stagiaire et son implication dans sa dynamique de formation sur le terrain.

Elle doit permettre de mesurer une progression en fonction des objectifs du stage. Cette évaluation doit avant tout présenter un caractère pédagogique et avoir pour objectifs, si cela est nécessaire :

- De mettre en garde le stagiaire sur d'éventuelles insuffisances qui pourraient être retenues dans son appréciation finale.
- De permettre à l'équipe de repréciser l'accompagnement du stagiaire en cas d'écarts repérés entre protocole de formation et réalisation.

Elle est organisée par le directeur de service, en présence d'un formateur du PTF, des personnes de l'équipe en contact avec le stagiaire, du stagiaire concerné, du tuteur, du directeur départemental ou de son représentant.

Cette évaluation donnera lieu à un compte-rendu paraphé par le directeur de service et transmis au directeur départemental.

B) L'évaluation finale aura lieu : entre le _____ et le _____

L'évaluation finale se tient en présence obligatoire, autour du stagiaire : du directeur départemental ou de son représentant, du directeur de service accueillant le stagiaire, du tuteur, du formateur du PTF.

La présence du directeur départemental garantit le respect du cadre institutionnel et hiérarchique de la procédure, le formateur du PTF en garantit le cadre pédagogique.

Le tuteur se situe dans l'accompagnement du stagiaire, il témoigne de la progression de son parcours.

La proposition de validation s'effectue hors présence du stagiaire.

Le directeur de service, après consultation de l'équipe et s'appuyant sur l'écoute et l'énoncé des différents éléments qualitatifs développés par les participants à l'évaluation autour des axes 1 à 5 cités par le protocole, rédige une appréciation littérale et se prononce sur la validation du stage.

Cette évaluation, signée par le directeur de service et le directeur départemental est communiquée au stagiaire.

Les critères de l'évaluation

Les évaluations, l'appréciation finale, ainsi que la validation du stage, porteront sur les capacités du stagiaire dans les domaines suivants :

1. L'action éducative
2. Le rapport à l'environnement.
3. Le rapport à l'institution
4. Les connaissances techniques.
5. Les aptitudes personnelles

1. L'action éducative :

- Situer son action dans le cadre du droit des mineurs et de la famille.
- Entrer en relation avec les jeunes et les familles.
- Entrer en relation avec le groupe
- Mettre en oeuvre une intervention éducative.
- Questionner sa pratique professionnelle.

2. Le rapport à l'environnement :

- Prendre en compte le milieu d'origine de la famille et son histoire.
- Connaître le milieu socioculturel (le territoire).
- Repérer la spécificité des différents partenaires.
- Mettre le projet individuel du jeune en lien avec le réseau.

3. Le rapport à l'institution :

- Se situer dans un fonctionnement institutionnel.
- Etre acteur du travail en équipe pluri professionnelle.
- Participer au travail pluridisciplinaire.
- Intégrer les textes définissant les missions de la PJJ dans le cadre du milieu ouvert, de l'insertion et de l'hébergement.
- Gérer son temps et prendre des initiatives.

4. Les connaissances techniques :

- Savoir rédiger des écrits professionnels dans le cadre des mesures suivies.
- Savoir conduire des entretiens.
- Mettre en place des activités.
- Savoir présenter la situation d'un jeune en réunion de synthèse, en réunion d'admission, en TPE, en audience de cabinet et auprès des partenaires.

5. Les aptitudes personnelles :

- Entrer dans une démarche réflexive de sa position et de son action,
- Affirmer ses choix et promouvoir ses actions
- Reconnaître et prendre en compte ses émotions,

Pris connaissance du présent protocole le :

Le stagiaire

Le directeur de Service

Le Tuteur

Le directeur Départemental

**Le Directeur du PTF ou par délégation
Le formateur**